

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [jessica rouleau fournier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/bb3a1b354935427ec8daba7f>

Date d'obtention : 2024-04-26 12:25:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

c'est simple pour l'intervenant de suivre les étapes, cela simplifie notre travail, ça doit être avec des jeunes de niveau secondaire et il est important d'agir rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

connaître les étapes et intervenir de manière plus efficaces sans questions qui pourraient comporter une jugement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas voir l'image envoyé.

suivre le protocole, poser les bonnes questions.